



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2025

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical

1. Comité syndical du 28 janvier 2025 _____ Page 4

- Avis sur le programme de travail et les enjeux du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033
- Avis sur le programme de travail et les enjeux du PGRI Loire-Bretagne 2028-2033
- Avis sur la modification n°2 du PLU d'Audierne
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille

2. Comité Syndical du 25 février 2025 _____ Page 13

- Rapport d'activités 2024
- Avis sur la modification n°4 du PLU de Douarnenez
- Compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Autorisation de programme/ crédits de paiement « révision du SCoT »
- Contributions des EPCI pour 2025
- Budget primitif 2025
- Adhésion au CAUE 29 pour 2025
- Adhésion à AGIR Transports pour 2025

3. Comité Syndical du 01 avril 2025 _____ Page 31

- Accord-cadre de partenariat 2025-2029 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO
- Convention annuelle 2025 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille
- Avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest
- Avis sur la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé

4. Comité Syndical du 03 juin 2025 _____ Page 39

- Convention de mise à disposition partielle d'un copieur par le SIOCA auprès de la CPTS
- Convention de mise à disposition partielle d'un copieur par le SIOCA auprès de le CCPBS
- Avis de modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet
- Avis sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez
- Projet de convention de mise à disposition d'un copieur entre le SIOCA et la CCPBS

- Projet de convention de mise à disposition d'un copieur entre le SIOCA et la CPTS

5. Comité Syndical du 08 juillet 2025 _____ **Page 57**

- Avis sur le document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest (stratégie de façade maritime 2025-2030)

6. Comité Syndical du 16 septembre 2025 _____ **Page 59**

- Convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère
- Avis sur la révision du SCoT de l'Odet

7. Comité Syndical du 16 décembre 2025 _____ **Page 63**

- Convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028
- Modification de la convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère
- Débat d'Orientation Budgétaire 2026

8. Arrêté du 10 décembre 2025 _____ **Page 69**

- Réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_001-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 28 janvier 2025

Délibération
2025-001

Date de la convocation
22/01/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

Avis sur les enjeux et programme de travail du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033

Le bassin Loire-Bretagne occupe 28% du territoire métropolitain et connaît une dégradation des milieux aquatiques du fait des activités humaines et de l'aménagement du territoire. Le dérèglement climatique constaté ces dernières années a renforcé la pression sur les milieux aquatiques rendant encore plus nécessaire, la mise en œuvre d'une politique de l'eau ambitieuse et partagée pour façonner les territoires habitables de demain.

Le comité de bassin Loire-Bretagne lance la procédure de mise à jour du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) pour la période 2028-2033.

La procédure se déroule en 3 étapes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250128-2025_001-DE

- Identification des enjeux auxquels devra répondre le SDAGE
- Mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin
- Elaboration du projet de SDAGE mis à jour et son programme de mesures

Le SIOCA en tant que structure porteuse du SCoT est intégré aux acteurs de l'eau et de ce fait, est consulté sur la 1^{ère} étape d'identification des enjeux.

Sept enjeux sont présentés avec des propositions de pistes d'action :

- Enjeu n°1 : Dérèglement climatique : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- Enjeu n°2 : Connaissance : La connaissance et la communication au service de prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures
- Enjeu n°3 : Gouvernance : Les politiques territoriales, porteuses de nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
- Enjeu n°4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
- Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau.
- Enjeu n°6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- Enjeu n°7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Les enjeux et programme de travail du SDAGE 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne ont été examinés par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 14 janvier 2025, qui a rendu un avis favorable sur les différentes questions posées.

Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA en date du 14 janvier 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DONNE un avis FAVORABLE sur les enjeux et le programme de travail du SDAGE 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne, et apporte les remarques suivantes :

- Les pistes d'action identifiées couvrent l'ensemble des réflexions liées à la préservation et gestion de l'eau. Plus spécifiquement dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification, les objectifs de transversalité entre les différentes thématiques (eau, urbanisme, économie, paysage...) et acteurs (CLE, collectivités, Etat, professionnel...) sont cohérents avec les enjeux de préservation de la ressource eau, qui est à la base de nos écosystèmes. Les documents de planification, ayant vocation à prévoir le développement et l'organisation de nos territoires pour des périodes de 10 à 20 années, doivent intégrer la question de l'eau, sa disponibilité, sa qualité et sa préservation comme base de réflexion dans leurs scénarios. Les pratiques évoluent, suite aux nombreuses prises de conscience de la rareté de la ressource et de l'impact sur le fonctionnement de nos sociétés, mais il convient en effet d'approfondir les connaissances des acteurs de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_001-DE

l'aménagement et de renforcer la prise en compte de l'eau dans toutes les politiques publiques locales. Le comité syndical valide les pistes d'actions identifiées et insiste sur l'importance de développer un maillage des réseaux d'eau potable entre les territoires pour renforcer les solidarités.

- Le comité syndical souhaite proposer une piste d'action relative au lien évident qui existe entre disponibilité de l'eau et développement des territoires, en conditionnant le développement des territoires à la capacité d'assurer les besoins en eau. Ainsi, les objectifs de croissance des SCOT, PLU et PLUiH devraient se baser sur la capacité du territoire à répondre aux besoins en eau potable.
- Enfin, le comité syndical valide le programme de travail proposé, en saluant l'intégration des structures porteuses de SCoT comme acteurs de l'eau à part entière.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250128-2025_002-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-002
Date de la convocation
22/01/2025
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

Comité syndical du 28 janvier 2025

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

Avis sur les enjeux et programme de travail du Plan de Gestion des Risques d'Inondations 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne

Le bassin Loire-bretagne comprend plus de 2 millions de personnes résidant en permanence dans des zones qui pourraient être touchées par des submersions marines ou des débordements de cours d'eau.

Afin de réduire les conséquences négatives potentielles des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement, une directive européenne impose la réalisation :

- d'une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
- d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- d'une liste de territoire prioritaires, nommés territoires à risques importants d'inondation (TRI)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250128-2025_002-DE

pour lesquels des mesures de gestion particulières doivent être identifiées

Le PGRI du bassin Loire-Bretagne a été arrêté le 15 mars 2022 et doit être révisé pour la période 2028-2033.

La procédure de mise à jour se déroule en 3 étapes :

- En 2024 réalisation de l'EPRI et actualisation de liste des TRI à l'échelle du bassin Loire-Bretagne qui seront mis à disposition du public et des assemblées en même temps que les questions importantes (enjeux)
- En 2025, les cartographies des TRI sont révisées en tant que de besoin
- De 2025 à 2027, l'élaboration du projet de PGRI est effectuée à partir des résultats de l'EPRI, de la consultation sur les questions importantes, de l'identification et la cartographie des TRI.

Le SIOCA en tant que structure porteuse du SCoT est intégré aux acteurs de l'eau et de ce fait, est consulté pour avis sur la 1^{ère} étape d'identification des enjeux.

Quatre enjeux sont présentés avec des propositions de pistes d'action :

- Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...)
- Enjeu n°2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Les enjeux et programme de travail du plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne ont été examinés par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 14 janvier 2025, qui a rendu un avis favorable sur les différentes questions posées.

Considérant les éléments présentés,

Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA en date du 14 janvier 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DONNE un avis FAVORABLE sur les enjeux et programme de travail du plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033 du bassin Loire-Bretagne, en apportant les éléments de réponses suivantes :

- L'évaluation préliminaire réalise un inventaire des événements marquants depuis les années 1770 et des enjeux liés aux différentes inondations (submersion marines, débordement de cours d'eau, ruissellement, remontés de nappe...). Il évalue les impacts potentiels de la survenue d'un événement significatif sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine et présente les perspectives d'évolution des risques d'inondation dans un contexte de dérèglement climatique. Le comité syndical relève que les cartes réalisées sur l'évaluation des zones potentiellement sensibles à la survenue d'un événement majeur ne semblent pas être exhaustives notamment sur le territoire de l'Ouest Cornouaille, fortement concerné par des risques de submersions marines.
- La liste des territoires à risques important d'inondation (TRI) identifie sept communes du SCoT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_002-DE

Ouest Cornouaille sur le territoire Quimper- Littoral sud Finistère, pour des risques de submersions marines et de débordement de l'Odet et de ses affluents le Jet et le Steïr. Le comité s'interroge sur l'exhaustivité de cette liste, car d'autres communes le long de la baie d'Audierne, du littoral du Cap-Sizun-Pointe du raz et de la baie de Douarnenez sont concernées par des phénomènes de submersions marines et de recul du trait de côte et devraient être intégrées à la liste des TRI.

- Les pistes d'actions proposées semblent couvrir l'ensemble des problématiques liées aux risques d'inondation : gestion des risques, urbanisation des territoires, amélioration des connaissances et informations sur les risques. Plus spécifiquement dans le domaine de l'aménagement du territoire, les documents de planification prennent déjà en compte les risques d'inondation dans la localisation des zones constructibles. Cet aspect devra être renforcé et devra intégrer l'amplification des phénomènes d'inondation dû au réchauffement climatique et au recul du trait de côte. De plus, les documents de planification devront prévoir et localiser des aménagements naturels permettant de réduire la vulnérabilité et les risques d'inondation. Le comité syndical souhaiterait que les études réalisées dans le cadre des documents de planification puissent être prises en compte dans le futur PGRI, afin de favoriser la remontée des connaissances locales dans les documents cadres. Le comité valide les pistes d'actions identifiées et n'a pas d'autre suggestion à apporter.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250128-2025_003-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-003

Date de la convocation
22/01/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Comité syndical du 28 janvier 2025

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Dans un délai de deux mois précédent le vote du budget, un débat a lieu au comité syndical, sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2025, et d'informer sur la situation financière de la structure.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote par le comité syndical. Ce dernier est invité à prendre acte de la tenue du débat.

M. le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_003-DE

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Considérant les éléments du rapport d'orientations budgétaires,

*Le Comité syndical, après en avoir débattu,
PREND ACTE des orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2025.*

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_004B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-004

Date de la convocation
22/01/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

Comité syndical du 28 janvier 2025

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation foncière sur les EPCI de l'Ouest Cornouaille

Monsieur le Président rappelle que la loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de 50% de la consommation foncière entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation foncière effective réalisée sur la décennie précédente. Entre 2011 et 2021, 409 ha ont été consommés en Ouest Cornouaille.

La Région Bretagne a engagé une modification de son SRADDET afin, entre autres, d'y intégrer ce nouvel objectif de réduction de la consommation foncière. Le SRADDET attribue à chaque territoire de SCoT des enveloppes foncières territorialisées.

Dans ce cadre, l'Ouest Cornouaille dispose d'une enveloppe de 229 ha pour la période 2021-2031, soit une trajectoire de réduction de la consommation foncière de-44%.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_004B-DE

Le SCoT Ouest Cornouaille, dans le cadre de sa révision, devra répartir cette enveloppe foncière entre les 4 EPCI du territoire.

Un échange a eu lieu en bureau syndical du 10 décembre 2024 afin de faire émerger une première proposition de répartition. Les membres du bureau se sont accordés à l'unanimité pour proposer, dans une première étape, l'attribution à chaque EPCI d'une trajectoire de réduction de la consommation foncière pour 2021-2031 de -50% par rapport à leur consommation foncière 2011-2021.

Les 24 ha obtenus par la territorialisation du SRADDET seront répartis dans une seconde étape, avec des critères restant à définir.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le SRADDET Bretagne modifié, rendu exécutoire par arrêté du Préfet de la Région Bretagne en date du 17 avril 2024 ;

Considérant la révision du SCoT Ouest Cornouaille en cours ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

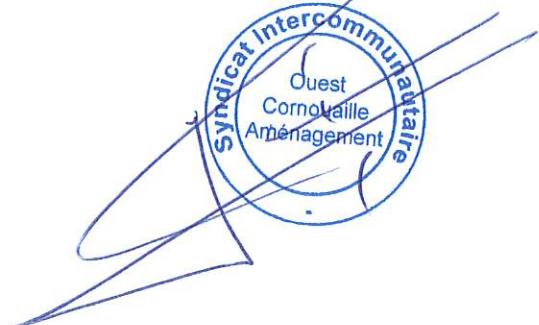
APPROUVE la première étape de répartition de l'enveloppe foncière telle qu'exposée ci-dessus.

Dans une première étape, les trajectoires de réduction de la consommation foncière qui seront attribuées aux EPCI de l'Ouest Cornouaille dans le cadre du SCoT révisé sont les suivantes :

EPCI	Consommation 2011-2021	Trajectoire-50%
Douarnenez Communauté	37,6 ha	19 ha
Cap Sizun – Pointe du Raz	75 ha	38 ha
Haut Pays Bigouden	113,8 ha	57 ha
Pays Bigouden Sud	182,4 ha	92 ha
TOTAL	408,8 ha	205 ha

Les 24 ha supplémentaires obtenus par la territorialisation dans le cadre du SRADDET seront traités dans un second temps.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_005-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 28 janvier 2025

Délibération
2025-005

Date de la convocation
22/01/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

L'an 2025 et le 28 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Modification n°2 du PLU d'Audierne



Le PLU d'Audierne a été approuvé le 29 juin 2021. Il a été mis à jour le 29 septembre 2021, modifié de manière simplifiée le 6 décembre 2022, notamment pour intégrer les secteurs déjà urbanisés (SDU) identifiés par le SCOT Ouest Cornouaille et enfin modifié le 13 février 2024.

La commune connaît un dynamisme démographique en raison de la qualité de son cadre de vie. Le PLU en vigueur pose l'objectif de renforcer cette dynamique, notamment en pérennisant les secteurs économiques phares de la commune : le commerce, le tourisme, la pêche, l'agriculture...

C'est dans cette volonté de soutenir le tourisme local, en diversifiant l'offre d'hébergements touristiques estivale, que la commune souhaite faire évoluer son PLU afin de permettre l'extension du camping de Kerivoas.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250128-2025_005-DE

Les objets de la procédure de modification n°2 du PLU d'Audierne sont les suivants :

- Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL -Extension du camping de Kérivoas
- Mise à jour du schéma d'assainissement de la commune
- Modification de la délimitation de l'emplacement réservé 14a
- Renforcement du cadre réglementaire relatif à la préservation et la mise en valeur du patrimoine d'Audierne

Le projet de modification n°2 du PLU de la commune d'Audierne a été examiné par la commission par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 14 janvier 2025, qui a rendu un avis favorable assorti d'une réserve et de remarques

Considérant les éléments présentés,

Considérant l'avis de la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA en date du 14 janvier 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DONNE un avis FAVORABLE sur la modification n°2 du PLU d'Audierne sous réserve sous réserve que des précisions soient apportées au dossier de modification afin que le nouveau tracé de l'ER14a assure une continuité avec la future liaison douce au sud (ER14b) et assorti des vigilances et assorti des vigilances suivantes :

- Le camping de Kérivoas se situe à proximité d'une zone commerciale qui génère de nombreux flux automobiles. L'augmentation importante du nombre d'emplacements va induire une augmentation de la circulation sur une route déjà saturée en période estivale. Une alerte est faite sur l'impact du projet d'extension sur la circulation routière du secteur.
- Le site d'extension du camping de Kérivoas se situe à proximité d'enjeux écologiques forts, notamment une zone humide existante en contrebas de la parcelle du projet. Le comité porte une vigilance sur le futur permis d'aménagement qui devra intégrer cet aspect dans les modalités de gestion des eaux pluviales et des mesures pour éviter les éventuelles pollutions par ruissellement des eaux de pluies
- Enfin, une observation est faite concernant l'actualisation des extraits graphiques des OAP n°18 et 19, qui ne font pas apparaître les dernières constructions réalisées (notamment le nouveau bâtiment du crédit mutuel de Bretagne).

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250225-2025_006-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-006

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

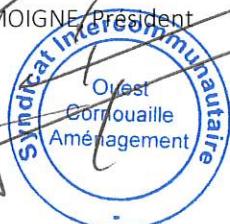
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-39 du CGCT prévoit que les Présidents des EPCI (valable aussi pour les Syndicats Mixtes) adressent chaque année, à leurs membres, un rapport retracant l'activité de leur établissement.

Le Président présente le rapport d'activités 2024 du SIOCA. Ce dernier sera transmis aux EPCI membres et fera l'objet d'une communication en séance publique des conseils communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical PREND ACTE du rapport d'activité du SIOCA pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_007-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-007

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION N°4 DU PLU DE DOUARNENEZ

Le SIOCA est saisi en tant que Personne Publique Associée pour rendre un avis sur la modification n°4 du PLU de Douarnenez. Le dossier a été analysé en commission « urbanisme » du 11 février 2025.

La procédure de modification porte sur le secteur de la friche de l'ancien hôpital et prévoit les évolutions suivantes :

- Transformer une partie du secteur UHba en secteur UHbr sur la friche de l'ancien hôpital afin d'adapter les règles de hauteur et renforcer la prise en compte de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique
- Adapter le règlement écrit de la zone UH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250225-2025_007-DE

- Modifier l'OAP sectorielle n°14 portant sur le site de l'ancien hôpital.

La modification n°4 du PLU de Douarnenez fait l'objet d'une évaluation environnementale.

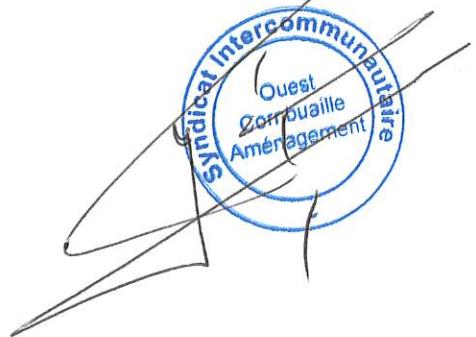
Les éléments de présentation du dossier de modification étaient annexés au rapport préparatoire, ainsi que l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, rendu en date du 11 février 2025.

Madame BARIOU, référente de la commission, présente l'avis de la commission « urbanisme et habitat ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, REND un avis favorable sur la modification n°4 du PLU de Douarnenez, assorti des remarques et vigilances suivantes :

- *Le comité syndical salue le portage de ce projet d'ampleur en renouvellement urbain, ainsi que l'identification du cône de vue dans l'OAP correspondante.*
- *La topographie du quartier positionne le site de l'ancien hôpital en point haut, pouvant entraîner des problèmes de ruissellement des eaux pluviales. Le comité encourage à prévoir des modalités de gestion des eaux de pluviales adaptées au site.*
- *Des difficultés de stationnement sont identifiées dans le secteur de l'ancien hôpital. Le comité porte une vigilance sur la nécessité de prévoir des capacités de stationnement adaptées au futur projet.*
- *Enfin, le site de l'ancien hôpital est entouré de rues étroites, parfois en sens unique. Le comité encourage à réaliser une analyse de l'impact du futur projet sur la circulation routière du quartier.*

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250225-2025_008-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-008

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En application des dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit se prononcer sur le compte de gestion remis par le comptable des Finances Publiques.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_008-DE

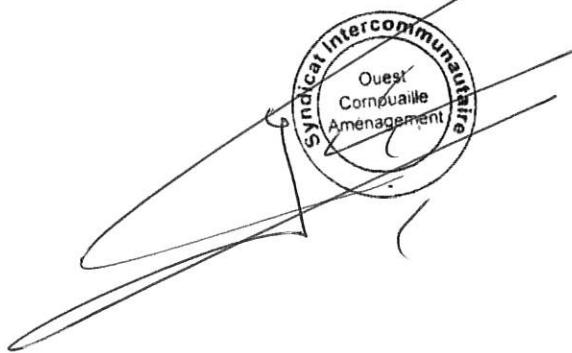
M. Hervé JACQ, Conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion Comptable de Douarnenez, présente le compte financier unique.

- **Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu le compte financier unique établi pour l'exercice 2024,**
- **Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures de l'ordonnateur et du comptable,**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (M. LE MOIGNE, Président, ne prend pas part au vote) :

- **APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2024**
- **DECLARE que le compte financier unique pour l'exercice 2024 n'appelle ni observations ni réserves sur la tenue des comptes.**

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yannick LE MOIGNE', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement' around the perimeter, with a small 'S' logo in the center.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250225-2025_011-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-009

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Suite au vote du compte financier unique pour l'exercice 2024, il appartient au Comité syndical de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_011-DE

Le résultat de fonctionnement 2024 au compte financier unique est de +84 314,85 €. Il est proposé au comité syndical de reporter ce résultat en intégralité à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté».

Le résultat d'investissement 2024 au compte financier unique est de +83 337,70 €. Il sera reporté en intégralité à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- Vu les articles R.2311-11, R.2311-12 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2024
- Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget 2024

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_010-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-010

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT « REVISION DU SCOT »

Les autorisations de programmes permettent de voter des crédits des paiement de manière pluriannuelle pour la section d'investissement. Le tome budgétaire de l'instruction M57 prévoit que « *Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation [...], acquises ou réalisées par l'entité [...]. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_010-DE

demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, elles peuvent être révisées. ». Le schéma budgétaire consiste à ce qu'une autorisation d'engagement se décline selon plusieurs crédits de paiement.

Autorisation d'engagement : elle correspond à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement concernées.

Crédits de paiement : ils sont la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandées pour répondre à la couverture des engagements contractés pour l'autorisation d'engagement associée.

Suite à l'évaluation du SCoT réalisée en 2021, les élus Ouest Cornouaillais ont décidé d'engager la révision du SCoT Ouest Cornouaille, prescrite en séance du 21 mars 2023. Au vu de l'importance de la façade maritime du territoire et des enjeux induits, les élus du SIOCA ont décidé d'intégrer au futur SCoT un volet « maritime et littoral ». Pour mener à bien cette démarche, le SIOCA a sélectionné le bureau d'études Cittanova, en co-traitance avec le bureau d'études Indigo sur le volet « maritime et littoral », pour un marché d'un montant total de 465 663,58€ TTC. 44 640€ ont déjà été versés. Le solde à payer pour le reste de la démarche de révision s'élèverait donc à 421 023,58€ TTC.

Il est proposé au comité syndical de mettre en place une AP/CP pour la révision du SCOT :

	Montant de l'autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
Révision du SCoT de l'Ouest Cornouaille	421 023,58€	170 000 €	170 000€	60 000 €	21 023,58€

- Vu l'article L.2311-3 du CGCT,
- Vu l'article R.2311-9 du CGCT,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOpte l'autorisation d'engagement « révision du SCoT » pour 421 023,58 € répartie selon le tableau récapitulatif ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_011B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-011

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES AU FINANCEMENT DU SIOCA

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement fédère quatre EPCI: Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en séance du 28 janvier 2025, des missions que les Communautés de communes confient au SIOCA et du résultat de l'exercice 2024, il est proposé pour l'année 2025 de définir les contributions prévisionnelles des EPCI comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_011B-DE

	CC Cap Sizun – Pointe du Raz	Douarnenez Communauté	CC du Haut Pays Bigouden	CC Pays Bigouden Sud	Total
Contribution estimative 2025	76 182,4€	78 960,8€	79 721,6€	184 600€	419 464,8€
Population DGF	20 076	20 817	21 134	49 000	111 027
Dont contribution « socle » (2,4€/hab DGF)	48 182,4€	49 960,8€	50 721,6€	117 600€	266 464,8€
Dont contribution estimée pour le Pacte Territorial France Rénov (aux frais réels)	28 000€	29 000€	29 000€	67 000€	153 000€

Ces contributions se composent de deux parties :

- Une contribution forfaitaire de 2,4€/habitant DGF, correspondant au financement des missions « socle » du SIOCA, à savoir l'ingénierie SCOT/aménagement et la coordination « mobilités », ainsi que l'administration générale de la structure.
- Une contribution liée au portage du Pacte Territorial France Rénov' par le SIOCA pour le compte des EPCI de l'Ouest Cornouaille à compter du 1er janvier 2025. Les montants de cette contribution sont estimatifs et correspondent au reste à charge prévisionnel du dispositif sur 2025, réparti entre les EPCI au pro-rata de la population DGF. Le montant de ces contributions pourra être réévalué en fin d'exercice, afin de respecter le principe d'un financement du service « habitat » aux frais réels.
- Considérant la convention de mutualisation de services pour le Pacte Territorial France Rénov' établie entre les 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille et le SIOCA le 14 janvier 2025, et notamment ses dispositions financières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ***FIXE les contributions des EPCI au financement du SIOCA pour 2025 comme présenté ci-dessus***
- ***DECIDE d'imputer la recette à provenir à l'article 74758 du budget 2025 du SIOCA***

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-012

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en comité syndical du 28 janvier 2025.

Le Président présente le budget primitif 2025, qui s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 985 876, 50 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

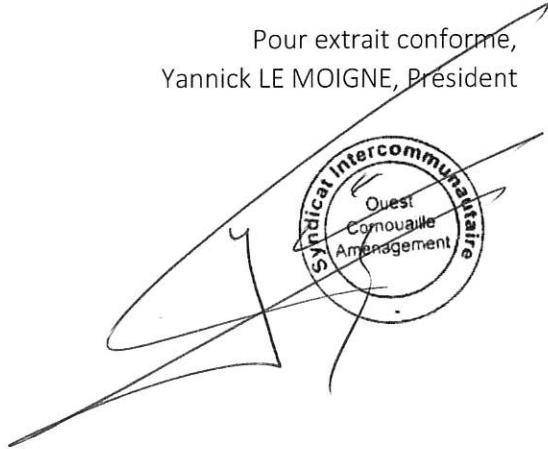
Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_012-DE

- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 203 657, 70 €
- Soit un budget total de 1 189 534,20 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2025 annexé au rapport préparatoire du Comité syndical.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, President



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_013-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-013

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION 2025 AU CAUE 29

Le CAUE est un acteur ressource du territoire sur les questions d'aménagements : formes urbaines, qualité des projets d'aménagement, accompagnement technique ou encore organisation de journées techniques thématiques et formations.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

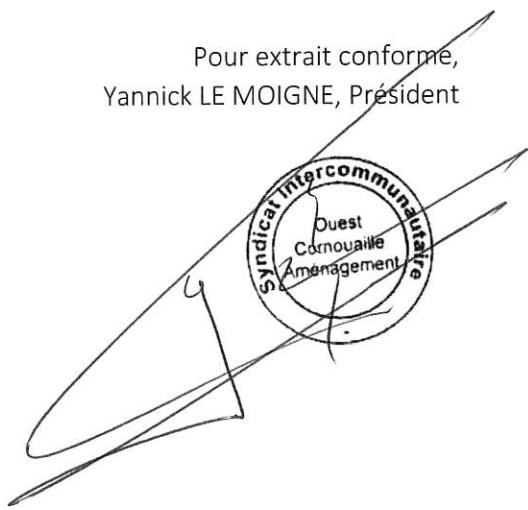
Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_013-DE

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de renouveler l'adhésion du SIOCA au CAUE29 pour 2025. Le montant de l'adhésion s'élève à 400 € par an pour le SIOCA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du SIOCA au CAUE 29 pour 2025.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_014-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 25 février 2025

Délibération
2025-014

Date de la convocation
19/02/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 25 février à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Daniel LE PRAT,

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté :

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Stéphane LE DOARE, Bruno JULLIEN, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Maëlle SALAUN (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA).

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADHESION 2025 A L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORTS

L'association a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux. Agir Transports offre aux collectivités une expertise et une aide à la décision. Les services sont organisés autour de 4 axes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250225-2025_014-DE

1. L'assistance : Agir Transports s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport et la mobilité, parmi lesquels 30 permanents de l'association, mais aussi sur de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études

2. La formation : Agir Formations est un organisme de formation agréé qui propose une offre large et renouvelée régulièrement pour répondre aux problématiques des territoires. Les formations sont ouvertes aux élus et agents des collectivités adhérentes, sans limite de nombre.

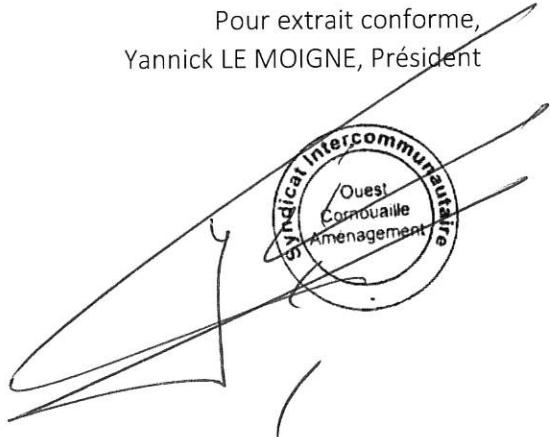
3. Les échanges : l'association propose un réseau de partage de bonnes pratiques et de retours d'expériences, à travers des communautés qui se réunissent régulièrement et sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents.

4. La centrale d'achat.

L'adhésion pour 2025 serait de 2000€ TTC (pro-rata effectué sur la base d'une adhésion à partir du 1er mars).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE l'adhésion du SIOCA à l'association AGIR Transports pour 2025

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-015

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyril LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Accord-cadre de partenariat 2025-2029 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Réseau TYNEO est une mission intégrée à l'agence Quimper Cornouaille Développement (QCD) dont les 4 intercommunalités de l'ouest Cornouaille, et le SIOCA sont membres. Réseau TYNEO couvre le territoire de l'ouest Cornouaille, ainsi que les territoires des 3 autres intercommunalités de Cornouaille : Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais.

Réseau TYNEO est un Espace Conseil France Rénov' et propose un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, quels que soient leurs statuts (propriétaires, locataires, occupants, bailleurs, syndicats de copropriétaires, ...). Les informations et conseils délivrés visent à :

- Stimuler la demande par la simplification du parcours de rénovation ;
- Aider à l'élaboration d'un projet de rénovation cohérent par l'apport de conseils techniques ;
- Orienter vers des professionnels compétents pour la réalisation de travaux de qualité ;
- Organiser l'offre de financement des travaux en mobilisant les aides financières publiques ou privées.

Dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' de l'Ouest Cornouaille, porté par le SIOCA depuis le 1er janvier 2025 pour le compte de ses EPCI membres, il est prévu que le SIOCA s'appuie sur Réseau TYNEO, notamment pour la mise en œuvre d'une partie des volets n°1 (dynamique territoriale) et n°2 (information, conseil, et orientation).

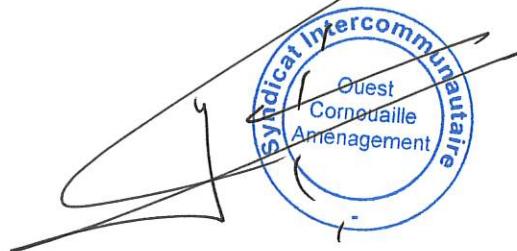
Les 3 autres EPCI de Cornouaille s'appuieront également sur Réseau TYNEO dans le cadre de leurs Pactes Territoriaux.

Aussi, afin de garantir l'intérêt commun des partenaires, il est proposé un « accord cadre de partenariat » pour la période 2025-2029, définissant les missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par Réseau TYNEO. Ces missions ont pour objectif de répondre aux besoins de chaque signataire, dans un principe de cohérence et d'homogénéité du service rendu à l'ensemble des habitants de Cornouaille.

Le projet d'accord-cadre de partenariat était transmis aux membres du comité syndical en annexe au rapport préparatoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical APPROUVE l'accord-cadre de partenariat 2025-2029 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO et autorise Monsieur le Président à le signer.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-016

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyril LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention annuelle 2025 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille

Afin de préciser les modalités d'application de l'accord-cadre de partenariat sur le territoire de l'Ouest Cornouaille, une convention annuelle est établie entre le SIOCA et Réseau TYNEO.

Elle précise les actions réalisées par Réseau TYNEO pour le compte du SIOCA sur l'année 2025 sur les volets « dynamique territoriale » et « information, conseil et orientation » du Pacte Territorial France Rénov'. Le projet de convention annuelle 2025 était transmis en annexe au rapport préparatoire.

Sur le volet « information, conseil et information », Réseau TYNEO réalise l'accueil téléphonique de tous les ménages (premiers contacts) et est présent sur le territoire au travers de permanences sur les 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille.

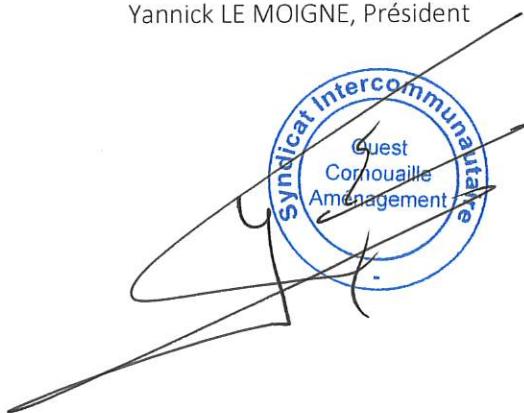
Sur le volet « dynamique territoriale », Réseau TYNEO met à disposition du SIOCA un forfait de 7 jours pour mener des actions de mobilisation des ménages, complémentaires aux actions socles déjà définies dans l'accord-cadre.

Le choix des actions qui seront demandées à TYNEO pour l'année 2025 reste à affiner, mais il est proposé au comité syndical de s'orienter vers une ventilation de 4 jours pour des visites de chantier (soit 2 visites), et 3 jours pour une participation à des événements grand public (salon, forum,...).

De la même manière, Réseau TYNEO met à disposition du SIOCA un forfait de 2 jours pour mener des actions de mobilisation des professionnels, complémentaires aux actions socles déjà définies dans l'accord-cadre. Le choix des actions qui seront demandées à TYNEO pour l'année 2025 reste à affiner, mais il est proposé au comité syndical de s'orienter vers des rencontres avec les professionnels (format « petits déjeuners » par exemple).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical APPROUVE la convention annuelle 2025 pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO sur le territoire de l'Ouest Cornouaille et autorise Monsieur le Président à la signer.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal" at the top, "Ouest" in the center, "Cornouaille" in the middle, and "Aménagement" at the bottom. The signature is written in a cursive, fluid style, with the loops of the signature partially overlapping the stamp.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-017

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest

La révision du SCoT du Pays de Brest a été prescrite en 2019 afin d'intégrer dans le périmètre le territoire de la Communauté de communes de Châteaulin-Porzay, devenue membre du Pays de Brest en 2017, et d'y intégrer les évolutions règlementaires, notamment liées à la loi Climat et Résilience.

En tant qu'établissement porteur d'un SCoT limitrophe, le SIOCA fait partie des Personnes Publiques Associées, et est invité à donner son avis sur le projet de révision du SCoT du Pays de Brest.

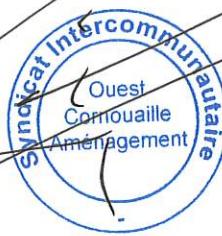
Mme LE MARTRET présente les éléments du projet de révision du SCoT du Pays de Brest. Les éléments de présentation du dossier étaient transmis en annexe du rapport préparatoire.

Mme BARIOU présente l'avis rendu par la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 1^{er} avril.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur le projet de révision du SCoT du Pays de Brest, assorti des remarques et vigilances suivantes :

- Le comité syndical émet une vigilance appuyée concernant la délimitation du secteur maritime n°1 (Baie de Douarnenez) dans le cadre du Volet Maritime et Littoral du SCoT du Pays de Brest. En effet, la révision du SCoT Ouest Cornouaille a été prescrite le 21 mars 2023 et intégrera également l'élaboration d'un Volet Littoral et Maritime. Suite à la réalisation d'un état des lieux des enjeux naturels et des usages et activités dans les espaces marins et littoraux Ouest Cornouaillais, le SCoT de l'Ouest Cornouaille définira donc à son tour un périmètre en mer. Le tracé du périmètre marin du SCoT du Pays de Brest couvre une majorité de la surface de la Baie de Douarnenez, ne laissant à l'Ouest Cornouaille que peu d'espace pour délimiter son propre périmètre maritime, dans un secteur porteur de forts enjeux pour notre territoire. Le comité syndical demande qu'un consensus soit trouvé entre les deux territoires de SCoT sur la délimitation des périmètres en mer dans le secteur de la Baie de Douarnenez. Le SIOCA va s'atteler à la définition de son périmètre maritime et souhaiterait qu'un échange soit organisé sur ce sujet en présence du Pays de Brest et des acteurs concernés (services de l'Etat notamment).
- Sur la thématique des mobilités, le projet de révision du SCoT du Pays de Brest présente un objectif d'amélioration de la liaison ferroviaire entre Brest et Quimper, afin d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture. Le comité syndical aurait souhaité que le développement des réseaux et solutions de mobilité permettant de rapprocher et de connecter le Pays de Brest à l'Ouest Cornouaille soit également mentionné comme un objectif à part entière.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 1^{er} avril 2025

Délibération
2025-018

Date de la convocation
25/03/2025
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Yannick LE MOIGNE, Stéphane LE DOARE, Danielle BOURHIS, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : François GUET

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), Mme Hélène LE MARTRET (SIOCA), et Mme Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Danielle BOURHIS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé

Le SIOCA a déjà été consulté sur le projet de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé, qui a été présenté lors de la commission urbanisme du 4 juin 2024 et le comité syndical du 2 juillet 2024. A la suite de cette consultation, la procédure de modification a dû faire l'objet d'une évaluation environnementale,

conformément à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et nécessite une nouvelle consultation des personnes publiques associées.

Le PLU de Pont l'Abbé a été approuvé en 2017 et a fait l'objet d'une première modification en 2020.

Dans le cadre du programme « petites villes de demain » (convention signée avec l'Etat en avril 2021), un plan guide d'aménagement des secteurs Gare et la Madeleine a été réalisé en février 2023, définissant des grands principes d'organisation spatiale et urbaine du secteur.

La commune souhaite faire évoluer le règlement du PLU et notamment ses OAP afin de mettre en œuvre ce plan guide et de prendre en compte de nouveaux projets d'aménagement sur le territoire. La procédure de modification est également l'occasion de procéder à quelques ajustements règlementaires.

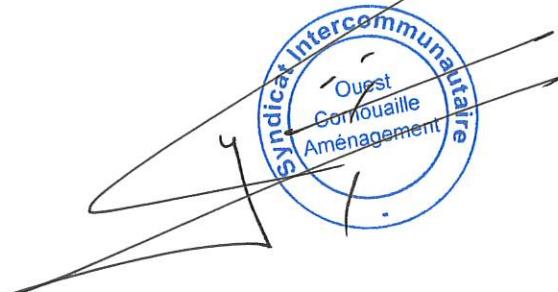
Mme LE MARTRET présente le projet de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé. Les éléments de présentation du dossier étaient transmis en annexe du rapport préparatoire.

Mme BARIOU présente l'avis rendu par la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 1^{er} avril.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé, sous réserve que le projet prenne en compte la capacité d'accueil du territoire.

En effet, le comité syndical assortit son avis de vigilances sur le nombre de logements supplémentaires rendus possibles dans le PLU modifié (133 logements), et souligne qu'au vu des enjeux environnementaux actuels, des tensions sur les ressources et les équipements publics, il est nécessaire de prendre en compte la capacité d'accueil du territoire dans l'élaboration des projets d'aménagement, et dans leur planification via les documents d'urbanisme. Le comité ajoute également une vigilance sur les effets de la modification n°2 du PLU de Pont-l'Abbé sur la trajectoire ZAN de la commune.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Yannick LE MOIGNE, Président du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250603-2025_019-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-019

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition partielle d'un copieur par le SIOCA auprès de la Communauté Professionnelle de Santé du Pays Bigouden

Depuis le début d'année 2025, le SIOCA et la CPTS du Pays Bigouden partagent des locaux loués auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), et situés au 14 rue Charles Le Bastard, à Pont l'Abbé.

Le bâtiment est dimensionné pour accueillir 20 postes de travail. Actuellement, le SIOCA est locataire de 10 postes de travail, et la CPTS du Pays Bigouden de 2 postes de travail. La CCBPS occupe quant à elle, un poste de travail pour l'accueil des permanences.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_019-DE

Les locaux n'étant pas équipés d'un copieur, il a été convenu que le SIOCA loue un copieur, partiellement mis à disposition des autres occupants du bâtiment, avec une refacturation (location de l'appareil, copies, et consommables).

Le matériel est loué auprès de la société SHARP pour une durée de 12 trimestres. Le coût lié au copieur se décompose comme suit :

- Le coût trimestriel de la location est de 397€ HT, soit 1588€ HT pour un an. Ce prix inclut la main d'œuvre, les déplacements et les consommables (papier et agrafes exclus).
- Le coût unitaire par impression est de 0,0028€ HT pour le noir et blanc, et de 0,028€ HT pour la couleur.
- Le SIOCA se charge, en outre, de l'achat du papier et des agrafes.

Dans ce cadre, un projet de convention a été travaillé par le SIOCA, en lien avec la CPTS. Le document était fourni en annexe n°1 au rapport préparatoire. Il précise notamment les modalités de mise à disposition et d'utilisation du matériel, les conditions financières, ainsi que les responsabilités.

Dans ce projet de convention, les modalités de refacturation auprès de la CPTS du Pays Bigouden sont prévues de la manière suivante :

Type de dépense	Modalité	Montant annuel
Location du copieur	Prorata de 15%	238,2€ HT
Achat des agrafes	Prorata de 15%	A établir sur la base de la facture
Frais de copie	Aux frais réels	A établir sur la base des consommations réelles relevées. <i>Noir et blanc : 0,0028€ HT/copie</i> <i>Couleur : 0,028€ HT/copie</i>
Achat de papier	Aux frais réels	A établir sur la base des volumes d'impression relevés et de la facture d'achat

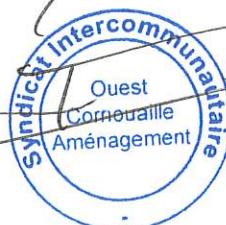
Considérant la location par le SIOCA d'un copieur pour le local situé au 14 rue Charles Le Bastard et la volonté partagée de mettre à disposition partielle ce copieur auprès de la CPTS du Pays Bigouden

Considérant les échanges préalables ayant eu lieu avec la CPTS du Pays Bigouden concernant les termes de la convention présentée en annexe n°1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention de mise à disposition partielle d'un copieur entre le SIOCA et la CPTS du Pays Bigouden (annexée) ;
- Autorise le Président à signer cette convention ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_020-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-020

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition partielle d'un copieur par le SIOCA auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Depuis le début d'année 2025, le SIOCA et la CPTS du Pays Bigouden partagent des locaux loués auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), et situés au 14 rue Charles Le Bastard, à Pont l'Abbé.

Le bâtiment est dimensionné pour accueillir 20 postes de travail. Actuellement, le SIOCA est locataire de 10 postes de travail, et la CPTS du Pays Bigouden de 2 postes de travail. La CCBPS occupe quant à elle, un poste de travail pour l'accueil des permanences.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_020-DE

Les locaux n'étant pas équipés d'un copieur, il a été convenu que le SIOCA loue un copieur, partiellement mis à disposition des autres occupants du bâtiment, avec une refacturation (location de l'appareil, copies, et consommables).

Le matériel est loué auprès de la société SHARP pour une durée de 12 trimestres. Le coût lié au copieur se décompose comme suit :

- Le coût trimestriel de la location est de 397€ HT, soit 1588€ HT pour un an. Ce prix inclut la main d'œuvre, les déplacements et les consommables (papier et agrafes exclus).
- Le coût unitaire par impression est de 0,0028€ HT pour le noir et blanc, et de 0,028€ HT pour la couleur.
- Le SIOCA se charge, en outre, de l'achat du papier et des agrafes.

Dans ce cadre, un projet de convention a été travaillé par le SIOCA, en lien avec la CCPBS. Le document était fourni en annexe n°2 au rapport préparatoire. Il précise notamment les modalités de mise à disposition et d'utilisation du matériel, les conditions financières, ainsi que les responsabilités.

Dans ce projet de convention, les modalités de refacturation auprès de la CCPBS sont prévues de la manière suivante :

Type de dépense	Modalité	Montant annuel
Location du copieur	Prorata de 7,7%	122,28€ HT Pour 2025 : 101,9€ HT (début d'utilisation le 03/03/2025)
Achat des agrafes	Prorata de 7,7%	A établir sur la base de la facture
Frais de copie	Aux frais réels	A établir sur la base des consommations réelles relevées. <i>Noir et blanc : 0,0028€ HT/copie</i> <i>Couleur : 0,028€ HT/copie</i>
Achat de papier	Aux frais réels	A établir sur la base des volumes d'impression relevés et de la facture d'achat

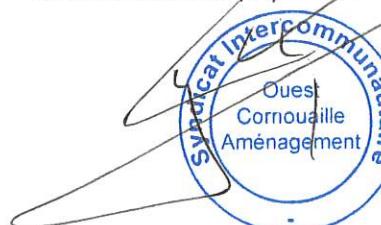
Considérant la location par le SIOCA d'un copieur pour le local situé au 14 rue Charles Le Bastard et la volonté partagée de mettre à disposition partielle ce copieur auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Considérant les échanges préalables ayant eu lieu avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud concernant les termes de la convention présentée en annexe n°2

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention de mise à disposition partielle d'un copieur entre le SIOCA et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (annexée) ;
- Autorise le Président à signer cette convention ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250603-2025_021-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-021

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet

Le SYMESCOTO a engagé le 11 mars 2022 une procédure de modification simplifiée du SCoT de l'Odet afin d'y intégrer les mesures de la loi ELAN relatives à la déclinaison de la loi Littoral. Le dossier avait déjà été présenté au comité syndical du SIOCA le 12 juillet 2022.

Il fait désormais l'objet d'une seconde saisine pour avis auprès des Personnes Publiques Associées en 2025, suite à l'avis de la MRAe demandant l'approfondissement de l'évaluation environnementale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_021-DE

Les éléments d'analyse détaillés et l'avis rendu par la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 29 avril 2025 étaient consultables en annexe n°3 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet.

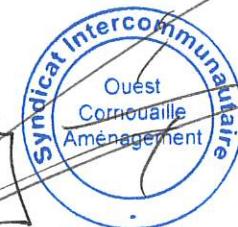
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 29 avril 2025.

Considérant l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 29 avril 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité rend un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet, sous réserve que :

- Des mesures permettant d'éviter ou d'atténuer les éventuelles atteintes identifiées aux continuités écologiques soit définies ;
- Une analyse plus précise des impacts induits par la modification simplifiée sur les besoins en eau du territoire et sa capacité à y répondre soit réalisée ;
- Des mesures « ERC » spécifiques soient définies à l'échelle des secteurs, au regard des enjeux identifiés par l'évaluation environnementale ;
- Une analyse détaillée des impacts attendus de la modification simplifiée du SCoT sur la consommation foncière soit réalisée.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_022-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-022

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 10

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_022-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°1 porte sur le secteur de Keriforn (évolution de zonage d'un secteur classé en zone N au PLU).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

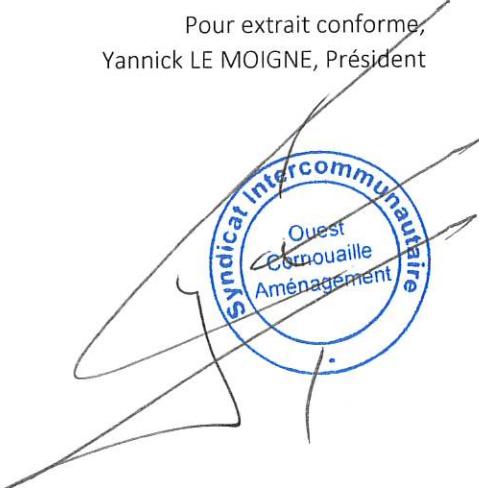
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis défavorable sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern, au motif que le SCoT Ouest Cornouaille indique que l'urbanisation doit être située prioritairement dans l'enveloppe urbaine, et que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones est conditionnée à l'utilisation préalable et concomitante des disponibilités foncières localisées dans l'enveloppe urbaine. L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Keriforn, situé en extension d'urbanisation, n'est pas justifiée par une étude sur les disponibilités foncières en enveloppe urbaine.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 10 votes POUR et 4 abstentions (Mme KERLOC'H, M. LE GUELLEC, M. RONARC'H et M. CARIOU), rend un avis défavorable sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_023-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-023

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_023-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°2 porte sur le secteur du Garage Citroën – Route de Tréogat (création d'un STECAL pour permettre l'extension de l'activité).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern.

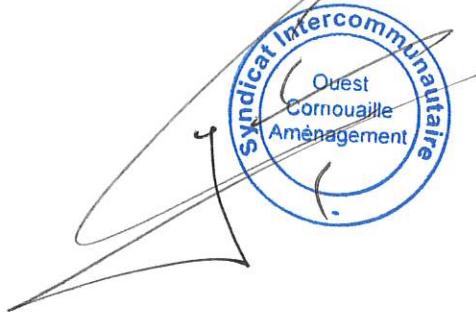
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que celle-ci est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_024-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-024

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n°1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_024-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°3 porte sur le secteur de Kervahut (création d'un STECAL pour permettre l'installation d'un équipement culturel).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que celle-ci est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille, assorti de réserves concernant la sensibilité environnementale du site.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern, assorti des réserves suivantes :

- Au vu de la situation du secteur de Kervahut (réservoir annexe de biodiversité au titre de la Trame Verte et Bleue, proximité directe de la retenue d'eau de Moulin Neuf, elle-même identifiée au SCoT comme une composante majeure de la Trame Verte et Bleue), une vigilance toute particulière sera à apporter à l'intégration environnementale du projet, et à la gestion des eaux pluviales et usées.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_025-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-025

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 11

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_025-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°4 porte sur le secteur du Helles (création d'un STECAL pour permettre le développement du hameau).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern.

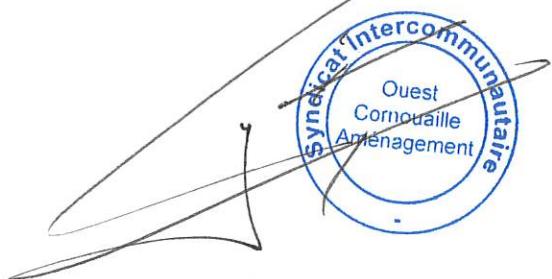
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que celle-ci est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 7 votes POUR, 4 votes CONTRE (Mme BARIOU, M. STEPHAN, Mme JULIEN-LE MAO, M. BUREL) et 3 abstentions (M. LE GUELLEC, Mme LE RHUN et M. LOUSSOUARN), rend un avis favorable sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal" at the top, "Ouest" in the middle, "Cornouaille" in the middle, and "Aménagement" at the bottom. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250603-2025_026-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-026
Date de la convocation
27/05/2025
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

Comité syndical du 03 juin 2025

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n°1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_026-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La procédure de modification n°1 porte sur les objets suivants :

- Modification de zonage sur le secteur urbain de Mariano afin de permettre la construction de logements,
- Instauration d'une possibilité de changements de destination sur les hameaux de Créniat Vraz, Quélordan, Kergambaé Vraz et Trégalet,
- Modification des règles relatives aux limites séparatives et aux clôtures,
- Instauration d'une protection des rez-de-chaussée commerciaux sur le centre-bourg,
- Modification de zonage pour les besoins de stockage de matériaux inertes sur le secteur de Stang ar Bacol

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

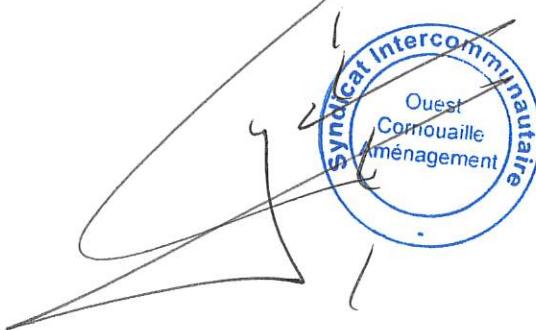
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que les différents objets de la procédure sont compatibles avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_027-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 03 juin 2025

Délibération
2025-027

Date de la convocation
27/05/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Douarnenez Communauté : Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez

La commune de Douarnenez est dotée d'un PLU révisé le 26 octobre 2017, modifié les 6 décembre 2018, 3 juillet 2020 et 31 mars 2022 et mis à jour le 9 novembre 2021.

Douarnenez Communauté a pris la compétence urbanisme le 1^{er} janvier 2023 et, de ce fait, elle est chargée de la mise en œuvre de la présente procédure de modification. En parallèle l'intercommunalité s'est lancée dans l'élaboration d'un PLUiH qui devrait être approuvé à l'horizon 2027-2028.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025_027-DE

Une procédure de modification n°4 du PLU de Douarnenez est également en cours et a fait l'objet d'un avis du SIOCA par délibération du 25 février 2025.

La procédure de modification n°5 a été prescrite par un arrêté en date du 13 décembre 2024 et porte sur l'ajustement du règlement écrit de la zone Ni du Dreverz (STECAL activité) afin d'autoriser les nouvelles constructions notamment pour la réalisation du projet d'IMMO Mousquetaire.

La modification n°5 du PLU de Douarnenez fait l'objet d'une évaluation environnementale en cours d'analyse par l'autorité environnementale.

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de modification n°5 du PLU de Douarnenez

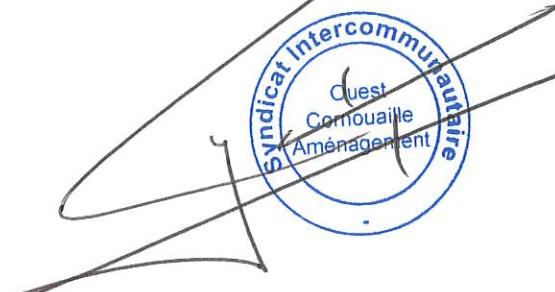
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez, considérant que l'objet de la procédure est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille, sous réserve que l'OAP soit retravaillée afin d'intégrer des orientations garantissant l'insertion architecturale et paysagère de la ZACOM.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez, sous réserve que l'OAP soit retravaillée afin d'intégrer des orientations garantissant l'insertion architecturale et paysagère de la ZACOM.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250708-2025_028-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 08 juillet 2025

L'an 2025 et le 08 juillet, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Solène JULIEN-LE MAO, 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Bruno JULLIEN, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20

Présents (titulaires et suppléants) : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : Gildas HEMERY

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Cyrille LE CLEAC'H

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marc RAHER, François GUET (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Christian LOUSSOUARN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Denis STEPHAN (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Hélène LE MARTRET, Maëlle SALAUN (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Cyrille LE CLEAC'H a été élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST (STRATEGIE DE FAÇADE MARITIME 2025-2030)

Les orientations de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030 (SNML) sont déclinées sur les quatre grandes façades maritimes du territoire français à travers les Documents Stratégiques de Façade.

Ces derniers visent à concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable des activités maritimes. Ils comportent une stratégie de façade maritime (SFM) et un volet opérationnel.

Le territoire de l'Ouest Cornouaille fait partie de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). La première stratégie de façade maritime a été adoptée le 24 septembre 2019. Son volet opérationnel a, quant à lui, été adopté le 6 mai 2022. Ces documents étant mis à jour tous les 6 ans, une procédure de mise à jour de la stratégie de la façade maritime NAMO pour la période 2025-2030 a été lancée.

Le DSF s'impose au SCoT dans un rapport de compatibilité. De ce fait, le SIOCA, en tant que structure porteuse du SCoT Ouest Cornouaille, est sollicité pour rendre un avis sur ce projet de mise à jour.

Le document a été examiné par la commission « urbanisme et habitat » du SIOCA, en date du 17 juin 2025 qui n'a pas pu identifier avec certitude les impacts pour le territoire, au regard de la complexité du document et de son échelle géographique très large.

Le projet de mise à jour de la SFM et les informations complémentaires recueillies sont présentés pour avis au comité syndical du 8 juillet 2025.

- **Considérant** les éléments du projet de Stratégie de Façade Maritime 2025-2030 dans

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur la Stratégie de Façade Maritime Nord Atlantique – Manche Ouest 2025-2030, volet stratégique du Document Stratégique de Façade avec les réserves suivantes :

- Le document transmis fait état de deux Zones de Protections Fortes potentielles impactant le territoire Ouest Cornouaillais (Baie d'Audierne et Archipel des Glénan). Le comité syndical regrette que les localisations des ZPF soient proposées, sans que ne soit précisée la réglementation applicable sur ces secteurs. En ce sens, le comité syndical considère manquer d'informations pour pouvoir se prononcer favorablement de manière certaine sur ce point. Le comité syndical souhaiterait être à nouveau consulté sur cette question lorsque la réglementation applicable aux ZPF aura été précisée.
- Le comité syndical souligne que l'activité halieutique représente un enjeu socio-économique primordial en Ouest Cornouaille. Il regrette que cette question ne soit pas davantage approfondie dans les objectifs et orientations présentées, et notamment que la préservation de cette activité ne soit pas plus clairement mentionnée comme un enjeu prioritaire dans le cadre de la stratégie de façade.

Le comité syndical relève également quelques erreurs et imprécisions sur les cartes présentées en annexe 4, qu'il conviendrait de corriger :

- Carte n°22 portant sur les ports de pêche : il serait souhaitable que le libellé "criée d'Audierne" apparaisse clairement à côté du point de repérage ;
- Carte n°46 sur les outils de planification : le comité syndical souhaiterait que la carte fasse apparaître la démarche de planification maritime en cours sur le territoire Ouest Cornouaillais (SCoT en cours de révision avec élaboration d'un volet "maritime").
- Carte n°47 portant sur la synthèse des enjeux socio-économiques : le port de débarque de Plouhinec n'est pas repéré sur la carte ;
- Carte de vocation du secteur 5 e : la criée d'Audierne n'est pas mentionnée.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250916-2025_029-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 16 septembre 2025

L'an 2025 et le 16 septembre, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Yannick LE MOIGNE, Président.

Délibération
2025-029
Date de la convocation
29/08/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 18
Pouvoirs : 0
Votants : 18

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Gildas HEMERY (suppléant), François GUET (suppléant), Jacques CARIOU, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H, Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Hélène LE MARTRET, Cécile LE GUENNEC, (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 AVEC L'ADIL DU FINISTERE

L'Agence Départementale d'information sur le Logement du Finistère (ADIL) assure, en direction des habitants du département, une mission d'information sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat.

Depuis, le 1er janvier 2025, le SIOCA porte pour le compte de ses quatre EPCI membres, le PIG Pacte Territorial France Rénov' de l'ouest Cornouaille. Ce PIG comprend deux volets obligatoires que sont :

- le volet 1 « la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels »,
- le volet 2 « l'information, le conseil et l'orientation des ménages »,

Forte de ses missions, notamment sur les questions de rénovation et d'amélioration du logement, l'ADIL 29 est identifiée comme un partenaire participant activement au déploiement des deux premiers volets obligatoires du Pacte Territorial Ouest Cornouaille.

Sur le volet 1, l'ADIL va poursuivre la sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique et à l'amélioration de l'habitat et informer les ménages de l'Ouest Cornouaille de l'existence du service public de la rénovation de l'habitat de l'ouest Cornouaille.

- En amont de leurs projets de rénovation, aller vers les ménages de l'Ouest Cornouaille accompagnés dans le cadre d'actions spécifiques que l'ADIL conduit auprès des publics fragiles, des accédants à la propriété, des propriétaires bailleurs, des propriétaires de logements vacants, des copropriétés
- Participer aux actions de communication, d'information et aux manifestations organisées par le SIOCA

Sur le volet 2 (information, conseil et orientation), l'ADIL 29 contribuant au SPRH de l'Ouest Cornouaille sur la dimension juridique, fiscale et financière des thématiques des copropriétés, des propriétaires bailleurs, du mal logement et de l'habitat indigne, de l'accession avec travaux, va mettre à la disposition du SPRH du temps de travail juridique, des permanences existantes dans le territoire, un outil en ligne dédié à la prise de rendez-vous physique ou téléphonique pour les usagers, une ligne téléphonique dédiée pour ses membres et les professionnels, et l'ensemble des ressources documentaires grand public ou experte, dédiées à l'information.

Chaque année, l'Agence s'engage à établir un bilan chiffré des sollicitations recensées par ses services provenant d'usagers des quatre Communautés de communes de l'Ouest Cornouaille et les résultats d'activités spécifiques aux objectifs des deux volets du PIG Pacte territorial.

Compte tenu de ses missions au titre du PIG Pacte territorial et de la contribution financière annuelle des quatre EPCI de l'ouest Cornouaille (membres de l'ADIL) au fonctionnement de l'agence, une quote-part financière entre les quatre collectivités et le SIOCA a été déterminée : le SIOCA finance 30% du montant global annuel de chacune des cotisations versées par les EPCI.

Pour l'année 2025, ce montant total est de 8 870 €. Il sera réévalué chaque année, par avenant, au regard de l'augmentation totale de la population considérée et des statistiques d'activités de l'agence.

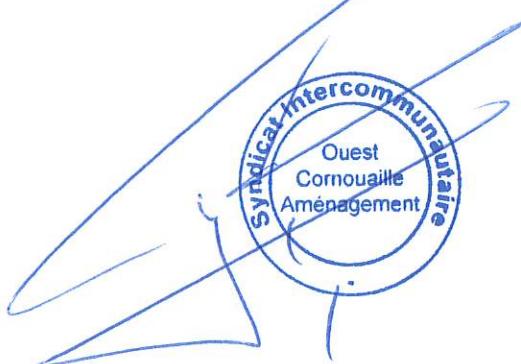
Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

- **Considérant** le projet de convention transmis en annexe du rapport préparatoire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve la convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère,
- Autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 16 septembre 2025

Délibération
2025-030
Date de la convocation
29/08/2025

Date d'affichage
Nombre de délégués

L'an 2025 et le 16 septembre, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER
Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Gildas HEMERY (suppléant), François GUET (suppléant), Jacques CARIOU, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Hélène LE MARTRET, Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LA REVISION DU SCOT DE L'ODET

Le SCoT de l'Odet a été approuvé le 6 juin 2012.

Il couvre 2 EPCI : la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale et la communauté de communes du Pays Fouesnantais, composés de 21 communes et comptant 130 140 habitants en 2020.

Une modification simplifiée a été prescrite le 11 mars 2021, afin d'intégrer le volet littoral de la loi ELAN.

La procédure de révision du SCoT de l'Odet a été prescrite par délibération du 22 mars 2022, afin de tenir compte des évolutions récentes et des enjeux actualisés, notamment :

- La prise en compte des dynamiques démographiques récentes et les projections actualisées au regard des effets du changement climatique et de la baisse de la natalité ;

- La territorialisation de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace pour atteindre l'objectif national de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;
- L'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques et l'anticipation de leurs effets à moyen et long terme sur le territoire ;
- La préservation et valorisation des activités agricoles qui jouent un rôle important pour l'identité et l'économie du territoire ;
- La traduction des nouvelles dispositions d'application de la loi Littoral pour la définition des secteurs urbanisables (agglomérations, villages, secteurs déjà urbanisés – SDU) - A noter que ces modifications ont fait l'objet d'une procédure séparée en parallèle de la révision ;
- L'intégration de l'évolution des politiques, plans et programmes depuis l'approbation du SCoT de 2012 : documents cadres régissant la gestion de la ressource de l'eau, la prévention des risques... politiques publiques en matière de développement économique, du logement, des mobilités...

Le SIOCA est saisi pour avis sur ce projet de révision, en tant que Personne Publique Associée.
Les éléments d'analyse détaillés étaient fournis en annexe au rapport préparatoire et ont été présentés en séance.

La révision du SCoT de l'Odet a été analysé en commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 26 août 2025.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision du SCoT de l'Odet.

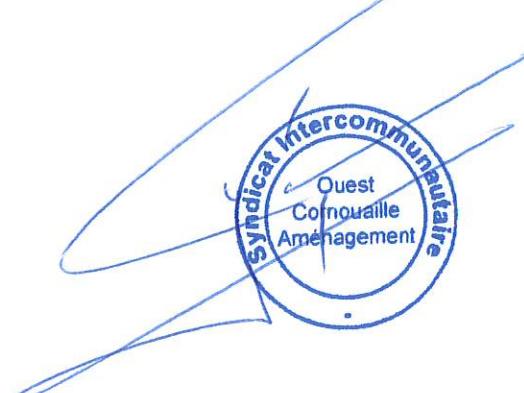
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 26 août 2025.

- ***Considérant*** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 26 août 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur la révision du SCoT de l'Odet, assorti des réserves suivantes :

- **Les ambitions démographiques doivent être mises en lien avec la capacité du territoire à assurer les besoins actuels et futurs en eau potable et à gérer le traitement des eaux usées. Des actions concrètes et des précisions doivent être apportées pour permettre l'autonomie du territoire pour l'alimentation en eau potable ;**
- **Des actions soient définies en matière de mobilités et particulièrement le transport collectif pour développer et renforcer les connexions entre nos deux territoires.**

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20251216-2025_031-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-031

Date de la convocation
09/12/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

Comité syndical du 16 décembre 2025

L'an 2025 et le 16 décembre à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Jocelyne LE RHUN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028

Suite à la promulgation de la loi Climat et Résilience, les SCoT de Bretagne se sont constitués, dès 2022 en Conférence Régionale des SCoT, qui a évolué par la suite en Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN. Dans ce cadre, une dynamique de réflexion collective à l'échelle régionale a été impulsée, autour des questions de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation. Les SCoT bretons ont formulé le souhait d'inscrire cette dynamique collective dans la durée, afin de faire vivre les réflexions portées de manière pérenne, et d'entretenir les liens partenariaux entre les SCoT, la Région, et l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20251216-2025_031-DE

Dans ce but, il a été convenu de se doter d'une ingénierie commune pour animer et coordonner les travaux menés. Cette ingénierie (1 ETP) est portée par le Pays de Saint-Malo et financée par l'Etat, la Région et les contributions des SCoT bretons. La convention encadrant cette mission d'ingénierie commune arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention permettant de renouveler cette mission pour 2026-2028.

Dans le cadre de ce nouveau conventionnement, le budget annuel projeté est de 60.000€, co-financé de la manière suivante :

- 50% financés par l'Etat et la Région à parité (25% pour chaque institution), soit 30.000€ au total
- 50% financés par les structures porteuses de SCoT, avec un montant calculé de la manière suivante : un forfait de 650€ + un reste à charge réparti au prorata de la population de chaque territoire.

Le coût annuel pour le SIOCA serait de 998€ (contre 1068€ en 2025).

Le projet de convention, ainsi que la feuille de route 2026-2028 et la fiche de poste correspondant à la mission étaient fournis en annexe au rapport préparatoire

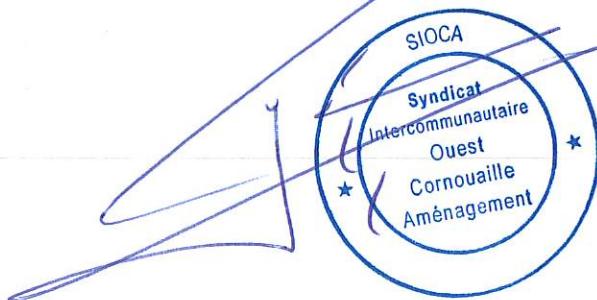
Vu le projet de convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028,

Considérant le souhait partagé de faire vivre le travail partenarial mené au sein de la Conférence Régional de Gouvernance du ZAN,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de financement d'une ingénierie commune relative à la sobriété foncière entre les structures porteuses de SCoT bretons pour la période 2026-2028,
- AUTORISE M. le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 16 décembre 2025

Délibération
2025-032
Date de la convocation
09/12/2025
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16

L'an 2025 et le 16 décembre à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

 MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 AVEC L'ADIL DU FINISTERE

Le comité syndical du 16 septembre 2025 a approuvé la convention de partenariat avec l'ADIL du Finistère pour la période 2025-2027, au titre du Pacte territorial « Rénov' & Adapt' dans l'Ouest Cornouaille ». Celle-ci a pour objet de définir les relations réciproques entre l'ADIL et le SIOCA et notamment les modalités de la participation financière apportée par le SIOCA au fonctionnement de l'ADIL, au regard des contributions financières des EPCI.

Dans le cadre du Pacte territorial, une demande de subvention « ingénierie » a été réalisée par le SIOCA auprès de l'ANAH le 27 juin 2025. Par courrier du 28 novembre 2025, les services de l'ANAH ont indiqué que l'instruction de cette demande nécessitait des éléments financiers supplémentaires, notamment la ventilation de la contribution du SIOCA auprès de l'ADIL entre les différents volets du Pacte Territorial (volet 1 « dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels » et volet 2 « information, conseil et orientation des ménages »).

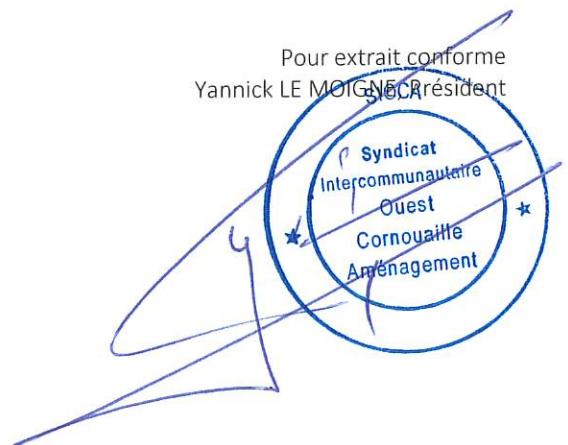
La convention actuelle, approuvée le 16 septembre 2025, ne mentionnant par ce détail, il est donc nécessaire d'y apporter une modification pour préciser les éléments demandés par l'ANAH.

Le Président présente donc les modifications apportées à la convention de partenariat 2025-2027 entre le SIOCA et l'ADIL du Finistère (article 2 de la convention).

- **Vu** la délibération n°2025-029 en date du 16 septembre 2025 ;
- **Vu** le projet de convention modifiée transmis en annexe du rapport préparatoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical :

- APPROUVE la convention de partenariat 2025-2027 modifiée avec l'ADIL du Finistère,
- AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20251216-2025_033-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Délibération
2025-033
Date de la convocation
09/12/2025
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Comité syndical du 16 décembre 2025

L'an 2025 et le 16 décembre à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Solène JULIEN-LE MAO, Bruno BUREL, Gilles SERGENT

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC 'H

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Danielle BOURHIS, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : /

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Douarnenez Communauté : /

Absents excusés : Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Josiane KERLOC'H, Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Christian LOUSSOUARN, Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2026, et d'informer sur la situation financière de la structure.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20251216-2025_033-DE

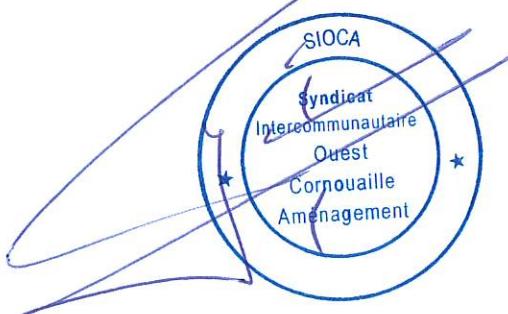
M. le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Considérant les éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,
Vu l'article L.5217-10-4 du CGCT du code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, et des éléments présentés dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



N° acte : A_2025_001	Classification : 7.3 - Emprunts
Objet : ARRETE de réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie	

Le président du SIOCA,

Vu l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical n°2023-031 en date du 21 juin 2023, donnant délégation au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT ;

Après avoir pris connaissance de l'offre établie par le Crédit Agricole du Finistère

ARRETE

Article 1 : M. le Président du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) décide de réaliser une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Finistère.

Article 2 : Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Montant : 100 000,00 € (cent mille euros)
- Commission d'engagement : 150€ l'année
- Durée : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Frais de dossier : néant
- Indexation : Euribor 3 mois moyenné + 0,75%
- Taux à date : 2,783%

Article 3 : M. le Président du SIOCA est autorisé à signer le contrat de ligne de trésorerie et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

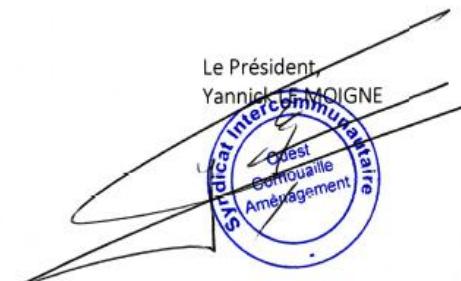
Article 4 : Mme la Responsable du SIOCA est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Préfet du Finistère ainsi qu'au Comptable Public.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Pont-l'Abbé, le 10 décembre 2025

Le Président,
 Yannick LE MOIGNE



Syndicat Intercommunautaire
 Ouest
 Cornouaille
 Aménagement